

**DIX-SEPTIEME REUNION DU PARTENARIAT  
POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO  
(PFBC)**

**Douala, 26 octobre 2017**



**Allocution de Son Excellence son Excellence Jean  
Baptiste HABYALIMANA, Ambassadeur du  
Rwanda en République du Congo et des pays de la  
CEMAC, représentant la Présidente en Exercice de  
la COMIFAC**

**Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun,  
Mesdames et Messieurs les Ministres des pays membres de la Commission  
des Forêts d’Afrique Centrale,  
Madame le Secrétaire Générale Adjointe de la Communauté Economique  
des Etats de l’Afrique Centrale,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions  
Diplomatiques,  
Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du  
Congo,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations  
Internationales, sous-régionales et gouvernementales,  
Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé et des  
organisations de la société civile ;  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Non  
Gouvernementales,  
Distingués invités en vos titres et grades respectifs ;  
Mesdames, et messieurs**

Je suis particulièrement honoré de prendre la parole au nom des pays membres de la Commission des Forêts d’Afrique Centrale, COMIFAC, à l’occasion de l’ouverture de la dix-septième réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Au nom de Madame Francine TUMUSHIME, Ministre des Terres et Forêts de la République du Rwanda, et Présidente en exercice de la COMIFAC, je voudrais vivement remercier le Gouvernement et le peuple de la République du Cameroun, pour l’accueil chaleureux et légendaire réservé à toutes les délégations ici présentes, ainsi que pour toutes les facilités accordées ayant concourue à la bonne tenue de nos assises.

Je remercie également Monsieur Anders Henriksson, Facilitateur de l'Union Européenne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo et tous les partenaires, pour l'organisation financière, matérielle et technique de cette réunion qui constitue un signal fort de l'intérêt que vous ne cessez d'accorder à la préservation des écosystèmes forestiers et à la conservation de la biodiversité dans la sous-région Afrique Centrale.

### **Mesdames, Messieurs**

Grâce à l'impulsion des facilitations qui l'ont succédé, le PFBC est devenu au fil des années un véritable espace de concertation, d'échanges et de dialogue entre les partenaires. Qu'il me plaise d'exprimer ici, la gratitude renouvelée des pays du bassin du Congo et de la COMIFAC à l'Union Européenne, qui assure depuis 2016 la facilitation du PFBC et à l'ensemble des partenaires pour leur engagement à la bonne marche du Partenariat.

Les réunions du PFBC sont comme vous le savez, sont des moments privilégiés d'échanges d'informations entre les membres. L'occasion est donné aux parties prenantes intervenant dans le secteur forêts et environnement d'échanger et d'adopter des orientations communes pour leurs interventions en Afrique Centrale. C'est également pendant ces rencontres que des échanges sont menés sur des thématiques identifiées comme importantes pour la majorité des membres du partenariat, afin d'aboutir à des recommandations stratégiques pour des actions à mener, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts du Bassin du Congo et leur conservation.

La COMIFAC se réjouit de la tenue de cette dix-septième réunion au cours de laquelle des réflexions profondes sur les enjeux nouveaux et défis liés aux changements climatiques, à la Gouvernance forestière et l'utilisation des terres, à la biodiversité et la faune sauvage sont menées.

### **Mesdames, Messieurs**

Permettez-moi de m'attarder plus particulièrement sur les questions de changements climatiques, où après des décennies de négociations internationales, la communauté internationale a comme vous le savez, adopté en 2015 l'Accord de Paris sur le climat, qui se sont investis pendant toutes les rencontres internationales sur le climat, au vue des enjeux et de leurs points d'intérêt car, bien que faisant partie d'une sous-région certes vulnérable, celle-ci présente des potentialités réelles d'atténuation et d'adaptation au réchauffement du climat global grâce au second massif forestier tropical de la planète qu'elle héberge.

Il convient de ne pas perdre de vue que le critère final de réussite de l'Accord de Paris viendra de son opérationnalisation et de sa mise en œuvre ; ce qui implique à la fois que les conférences à venir puissent fixer ses modalités précises d'application et que les différentes catégories de parties prenantes prennent aussi une part active à sa mise en œuvre. Nous nous souvenons que la COP 22 tenue à Marrakech au Royaume du Maroc en novembre 2016 a été qualifiée à juste titre de « COP de l'action » afin de marquer les esprits quant à la nécessité de l'effectivité de la phase de mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les regards sont à présents tournés vers la COP 23 qui se tiendra dans quelques semaines à Bonn en Allemagne. L'occasion est ainsi donnée au cours de cette dix-septième réunion de travailler aux côtés de la COMIFAC et ses pays membres en vue d'accroître l'impact de l'Afrique centrale dans les négociations internationales sur le climat d'une part, et d'autre part d'accompagner les pays de la sous-région dans la mise en œuvre de leurs Contributions Désignées au niveau National.

Toutefois, il y a lieu de reconnaître que les pays de l'Afrique Centrale sont confrontés à des difficultés de mobilisation des financements ciblant les actions climatiques. Pourtant, pour garantir l'accès à ces financements, il est indispensable que les pays maîtrisent les différents mécanismes et sources de

financement en faveur de la lutte contre les changements climatiques, les procédures, les modalités d'accès et les critères de projets et programmes éligibles.

Pour relever ce défi, nous avons espoir que, de nos assises découleront des recommandations pour permettre à la COMIFAC avec l'appui de ses partenaires d'accompagner ses pays membres pour bénéficier pleinement de toutes les opportunités de financement de l'action climatique existantes ou planifiées, et du Fonds Vert pour le Climat en particulier, en vue de la mise en œuvre satisfaisante de leurs CDN.

### **Mesdames, Messieurs**

Sur un autre registre, la gestion et valorisation des données du secteur forêts et environnement font partie des enjeux majeurs liés à la connaissance de la ressource et à la prise de décisions en matière de planification, d'orientation et de suivi des politiques forestières et environnementales.

Conscient de ce défi, et soucieux de renforcer sa capacité de coordination, de suivi et d'orientation opérationnelles de la mise en œuvre du Plan de Convergence, la COMIFAC s'est dotée d'un outil, l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) au profit des pays de la sous-région, et par lequel les questions de gestion et d'acquisition de données et d'information tant thématiques que géospaciales sont traitées. L'OFAC est un outil qui offre en effet à l'Afrique centrale et à ses partenaires, des instruments de partage de connaissances en vue d'une meilleure gouvernance et d'une gestion durable des écosystèmes forestiers. Il s'impose ainsi comme instrument majeur pour la gouvernance des données dans le Bassin du Congo, avec une légitimité qui s'exprime aussi bien sur le plan politique et institutionnel que technique.

Les présentes assises offrent l'opportunité de mobiliser les partenaires autour de cet outil afin d'optimiser la collecte, la réorganisation des données des diverses

interventions ainsi que l'ancrage avec les outils connexes, et ce, sous la responsabilité des Coordinations Nationales COMIFAC au niveau des pays.

Face à tous ces défis, la COMIFAC par ma voix remercie les partenaires qui contribuent à cet effort commun et l'encourage à accroître et à diversifier leur appui aux pays d'Afrique Centrale.

Sur ce, je souhaite pleins succès à nos assises.

Vive la coopération internationale

Je vous remercie de votre attention